



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

SH

Date de l'annonce publique de la séance:
25.06.2009

Date de la convocation des conseillers :
25.06.2009

point de l'ordre du jour no:
14

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 3 juillet 2009

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Tonnar, échevins, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Zwally, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Absents : Spautz, échevin, Maroldt, Codello, Wohlfarth, conseillers, excusés.

Le Conseil Communal;

Objet: Subsidés extraordinaires

Vu les lettres de différentes associations de la Ville demandant une subvention extraordinaire pour leurs activités;

Considérant que le collège des bourgmestre et échevins se propose d'accorder une subvention adéquate;

Vu les articles afférents des dépenses ordinaires des budgets de l'exercice 2009 prévoyant des crédits suffisants pour faire face aux dépenses;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

**d é c i d e
à l'unanimité**

d'accorder les subsidés extraordinaires suivants :

Nom de l'association	Date demande	Concerne	Montant
Bouschéisser Esch Uelzecht asbl	25.02.2009	Renouvellement des infrastructures de tir (participation aux coûts)	4.000 €
Initiative Luxembourg sans OGM	02.03.2009	Organisation de la journée « Luxembourg sans OGM » (22.03.09)	400 €
Lëtzebuerger Maarteverband	19.03.2009	Subside extraordinaire pour 2009	1.000 €
UGDA	31.03.2009		100 €
SOS Détresse – Hëllef iwwer Telefon	31.03.2009	Support financier pour 2009	250 €
Secouristes de la Ville E/A	30.03.2009	Nouvelle ambulance	1.000 €
Ass. des Abruzzesi nel Mondo de Dudelange (CLAE)	15.04.2009	Don pour victimes du tremblement de terre Abruzzes	500 €
Service Krank Kanner Doheem	22.04.2009	Soutien financier pour 2009	200 €
CA FOLA asbl / Lux-Airport	28.04.2009	Soutien pour « Escher Kulturlaf 2009 »	10.000 €

En séance

Esch-sur-Alzette, le 06/07/2009
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Suivent les signatures

Le bourgmestre,

Date qu'en tête